



COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

01 60 63 03 11 – contact@basket77.fr – www.basket77.fr

À l'attention des clubs de Seine-et-Marne

À Vert-Saint-Denis, le 01/06/2026.

CONVOCAATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 du Comité de Seine-et-Marne de Basket-Ball, qui se déroulera le :

Samedi 20 Juin 2026, à 9 heures

(émargement à partir de 8h30)

Maison des Sports de Coulommiers

Allée Pierre Tarento (Parc des Capucins) – 77120 – Coulommiers

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1	Ouverture par le Président de séance
2	Accueil des invités et des personnalités
3	Rapport de la Présidente de la Commission de Vérification des Pouvoirs
4	Élection des délégués départementaux à l'Assemblée générale de la FFBB (les clubs ayant émargé pourront voter immédiatement après le pointage d'arrivée)
5	Désignation de scrutateurs pour le dépouillement du scrutin
6	Rapport moral du Secrétaire général
7	Rapport financier du Trésorier général — Exercice 2025
8	Rapport du Commissaire aux comptes et Quitus au Trésorier général
9	Présentation du budget prévisionnel 2026
10	Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes
11	Fonctionnement et Organisation des Pôles — Saison 2026/2027
12	Formules des championnats jeunes — Saison 2026/2027
13	Proclamation des résultats du scrutin par la Présidente de la Commission électorale
14	Siège du Comité de Seine-et-Marne de Basket-Ball
15	Nouveaux membres du Wall of Fame — Promotion 2026
16	Remise des récompenses fédérales — Promotion 2026
17	Questions diverses



Page 1 sur 2

POINTS RÉGLEMENTAIRES

- ⇒ Les groupements sportifs sont représentés par leur Président ou un membre dûment mandaté par celui-ci et licencié dans le même club, âgé d'au moins 16 ans (qui devra présenter son pouvoir à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement).
- ⇒ La présence de tous les groupements sportifs est obligatoire, sans possibilité de se faire représenter par un autre club. Toute association non présente à l'Assemblée générale sera redevable d'une amende conformément aux dispositions financières en vigueur.
- ⇒ Pour participer aux délibérations de l'Assemblée générale ordinaire, les groupements sportifs doivent être en règle avec la Trésorerie fédérale, régionale et départementale.
- ⇒ Le nombre de voix de chaque groupement sportif est égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars 2026.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET-BALL :

3 délégués + 3 suppléants

6 candidats délégués :

- ⇒ **M. Cyril AMIARD** — licencié CD77 - HORS ASSOCIATION
- ⇒ **M. Jean-Luc DE MUNCK** — licencié à AVON BASKET
- ⇒ **M. Julien FOSSAY** — licencié à SEPA MORET
- ⇒ **M. Jean-François QUICRAY** — licencié à ES DAMMARIE BASKET
- ⇒ **M. Kamel RIZKI** — licencié à BUSSY BASKET CLUB
- ⇒ **M. Jean-Claude WANIAK** — licencié CD77 - HORS ASSOCIATION

0 candidat suppléant :

(les candidats délégués titulaires non élus seront automatiquement mis en position de suppléant, par ordre de suffrages exprimés récoltés à titre individuel)

Comptant sur votre présence lors de cet évènement statutaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Secrétaire général,
Julien FOSSAY



Page 2 sur 2

